



## Charte du collectif « HBSB »

# *Halte aux Bruits en Sainte-Baume*

### **Les communes concernées :**

*Le collectif « Halte aux Bruits en Sainte-Baume » a été créé le 25 avril 2019 Il couvre :*

- *Dans le Var, les communes du Beausset, de la Cadière d'Azur, du Castellet, d'Evenos, de Signes et de Riboux.*
- *Dans les Bouches du Rhône, la commune de Cuges les Pins.*

courriel : [hoornaert.jp@gmail.com](mailto:hoornaert.jp@gmail.com) – tél : 06 71 58 41 64

Adresse postale : 275 chemin des Amandiers – 83330 Le Beausset

### **Le cadre :**

Le code de la santé publique en matière de bruit devrait être respecté, le différentiel autorisé est de 5 dB le jour de 7h à 22h et de 3 dBA la nuit. Comparativement, le bruit du circuit à 7 km dépasse souvent de 15 dB le bruit ambiant.

La situation du circuit du Castellet et de l'aérodrome du Castellet / aux riverains : nb de jours de roulement par an, etc.

Au niveau de l'aérodrome, plusieurs fois par semaine des avions font de la voltige : un seul pilote crée ainsi une nuisance sonore devant être supportée par des milliers de personnes.

A certains moments le nombre de vols d'hélicoptères et d'avions turbopropulsés est important. Ces vols sont particulièrement bruyants et les perspectives d'accroissement du trafic, y compris de nuit (voir PEB), sont inquiétantes.

### **But du collectif**

Le collectif a pour raison d'être, de défendre la tranquillité des quelques 20 000 habitants qui résident à moins de dix km du plateau du Castellet (circuit et aéroport) .

Les associations du collectif réclament que les nuisances sonores émises par les activités du plateau du Castellet soient fortement réduites afin de préserver leur santé (auditive et psychique) et leur qualité de vie , principalement la réduction du bruit émis par le circuit dès la source d'émission.

Elles réclament, en particulier, que des mesures réductrices du bruit concernant le circuit soient réalisées par la direction du circuit et que des mesures du bruit soient effectuées tout autour du circuit hors activité et pendant pour mesurer sérieusement les écarts.

Le collectif va s'employer à partir de 2019 à dresser une cartographie sonore des nuisances du circuit en de multiples points dans un rayon allant de 1 à 10 km du circuit. Le but de cette cartographie sera de la

brandir devant les autorités afin qu'ils puissent entrevoir sérieusement quelles nuisances subissent les riverains et de s'en servir juridiquement.

Les associations du collectif demandent à ce que les avions voltigeurs arrêtent leur nuisance.

Elles demandent également aux maires concernés (Le Castellet, Le Beausset, Signes et Cuges) de demander la mise en place d'une commission consultative de l'environnement de l'aéroport du Castellet, telle que prévue par la loi (Article L571-13 du Code de l'Environnement).

La F1 et le Bol d'Or, au niveau des nuisances sonores, ne sont pas le premier objectif de l'association en comparaison des 300 jours d'activités du circuit et de l'aérodrome.

### **Bureau du collectif**

Afin de faciliter le fonctionnement, Les signataires du présent collectif, mandatent Monsieur Jean-Pierre HOORNAERT, 275 chemin des Amandiers, 83 330 le Beausset, comme coordonnateur et porte-parole du collectif, Messieurs Laurent Caulet et Thierry Dubois en tant que porte-paroles.

Ces trois personnes constituent le bureau du collectif HBSB

Le coordonnateur pourra entreprendre toutes les démarches nécessaires afin d'améliorer la situation actuelle. Il pourra se faire accompagner par des membres du collectif ou par des conseils extérieurs dans ses démarches. Il tiendra régulièrement informés les signataires des résultats des démarches : liste des destinataires.

### **Gouvernance**

Il est prévu d'organiser une réunion de l'ensemble des membres du collectif au moins une fois par an pour faire le point des actions.

En cas de besoin d'autres réunions pourront être organisées en cours d'année.

Tout membre du collectif peut solliciter auprès du coordinateur l'organisation d'une réunion ou un échange de mails sur tout point qu'il jugerait utile.

Les réunions sont préparées par le bureau qui comprend le coordonnateur et les deux co-porte-paroles avec l'aide et la participation d'autres adhérents si nécessaire.

### **Durée de vie du collectif**

Lorsque la tranquillité atteindra un niveau acceptable, le collectif se mettra en sommeil

### **Les membres du collectif**

Les associations, les CIL, les amicales, les particuliers peuvent être membres du collectif

### **Financement des frais du collectif**

La cotisation annuelle des membres du collectif (associations, CIL, amicales, autres groupements) est de 50 euros par an. La cotisation des particuliers est de cinq euros par an.

Le collectif peut recevoir des dons.

Les cotisations sont à rédiger à l'ordre de l'ARCADE (Association de Résidents de la Cadière d'Azur pour la Défense de l'Environnement) présidée par Marcel SIMON qui gère sur une ligne particulière de son association le financement du collectif.

## **Adresse du collectif**

L'adresse du collectif est celle du mandaté. Les correspondances peuvent être envoyées sur la boîte mail qui est régulièrement regardée. De même les principaux éléments concernant le collectif, les différentes démarches, les nouvelles etc... sont disponibles sur l'adresse Facebook..... Il est recommandé de le visiter régulièrement.

## **Membres du collectif !**

**Arc-en-ciel Environnement:** pôle St Exupéry- chemin de Rouve - 83330 Le Beausset  
. [www.arcenciel-lebeausset.org](http://www.arcenciel-lebeausset.org) co-présidée par Mylène Volpi ; [volpi.mylene@gmail.com](mailto:volpi.mylene@gmail.com) – tél : 06 66 94 77 30,  
Hervé Thébault, Bruno Vadon, Marc Léonarduzzi

**Association de Défense de l'Environnement d'Evenos:** 376, chemin du Destel - le Broussan- 83330 Evenos. Présidée par Georges Tua - @ : [adee.tua@free.fr](mailto:adee.tua@free.fr) tél: 04 94 90 39 23

**Association de Résidents de la Cadière d'Azur Pour la Défense de l'Environnement :** 817 chemin des Luquettes, 83740 La Cadière d'Azur, présidée par Marcel Simon. @ : [arcade.jm@orange.fr](mailto:arcade.jm@orange.fr) - [www.arcadiere.org](http://www.arcadiere.org) - tél : 06 87 04 00 78

**ADIR jas de clare:** 275 chemin du jas de clare: 83740 La Cadiere d'Azur. Présidée par Jean-Luc Briant @ : [adirjasdeclare@gmail.com](mailto:adirjasdeclare@gmail.com) - tél : 0781389283

**Association Ouest Cadiere (AOC):** 785 chemin des Vaussiers 83740 La Cadiere d'Azur. Présidée par Michel Vitse  
e-mail: [associationouestcadiere@gmail.com](mailto:associationouestcadiere@gmail.com) tél : 0607657244

**Association de la Muraille Longue:** 1101, chemin de la Muraille Longue – la Cadière d'azur. Présidée par Reina Racine - @ : [reinaracine@hotmail.com](mailto:reinaracine@hotmail.com) - tél: 0494982445

**Comité d'Intérêt de Quartier du Défends :** présidé par Jacques Gros - @ [ciq.ledefends.83@sfr.fr](mailto:ciq.ledefends.83@sfr.fr) – tél 0620441029 – 315 chemin du pas d'Antuni, 83740 La Cadière d'Azur.

**Comité d'Intérêt de Quartier de Cuges :** Régine Peyron – tél : 0674888889 - @ [reginepeyron@orange.fr](mailto:reginepeyron@orange.fr)

**Amicale M.O.C et MARM** e-mail : [gmarmottant@yahoo.fr](mailto:gmarmottant@yahoo.fr) - présidée par Guy Marmottant - tél 0658788411

**Les Ginestés Vigilants:** Allée des Ginestés 83330 Le Beausset. e-mail : [lesginestesvigilants@gmail.com](mailto:lesginestesvigilants@gmail.com)

**Association de la Couchoua (comité de quartier :** présidée par Mme Mélin e-mail : [edelmelin@yahoo.fr](mailto:edelmelin@yahoo.fr)

**Association Bien Vivre au Castellet :**

*Le présent document est validé le 25 Avril 2019, pour servir et valoir ce que de droit.*

*Signé par le coordonnateur et les porte-paroles.*